



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 44147

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions formulées, dans le rapport rendu public le 13 mai 2013 par M. Pierre Lescure, président de la mission "Acte II de l'exception culturelle", afin de contribuer aux politiques culturelles à l'ère numérique. Dans ce rapport, la mission recommande de mener une réflexion sur l'opportunité de créer un label « scènes numériques » pour les structures qui soutiennent les nouvelles formes créatives. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement au regard de cette proposition.

Texte de la réponse

La mission « Acte II de l'exception culturelle » présidée par Monsieur Pierre Lescure préconise d'étudier les conditions de créer un label « scènes numériques » destiné à soutenir les structures qui développent et diffusent ces nouvelles formes de création artistique. Dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, les artistes utilisent aujourd'hui de plus en plus naturellement les technologies numériques multimédia et de nombreuses structures culturelles et artistiques réunissent des moyens spécifiques pour la réalisation et la présentation de ces oeuvres. Ces lieux de création, de diffusion ou d'enseignement, maillent le territoire, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, et peuvent relever d'un label ou d'un réseau national (scène nationale, centre d'art contemporain, scènes de musiques actuelles, etc). Ces lieux, dont certains bénéficient déjà d'un soutien du ministère de la culture et de la communication, renforcent et multiplient les moyens apportés à la fabrication de ces oeuvres par les artistes, chercheurs, ingénieurs et techniciens d'horizons différents. La création d'un label spécifique de « scène numérique », outre qu'elle conduirait à l'identification d'engagements financiers complémentaires du ministère, risquerait d'aller à l'encontre du souhait du ministère de voir l'ensemble des structures qu'il soutient prendre clairement en compte les nouvelles possibilités qu'apporte la dimension numérique à la création et les nouveaux modes de communication et d'échange qu'elle permet avec le public. C'est en ce sens que la directive nationale d'orientation pour 2014 demande aux directions régionales des affaires culturelles d'apporter une attention particulière aux projets d'art multimédia et à toutes les nouvelles formes de création artistique. Dès lors, il conviendrait de favoriser la coordination et la visibilité de ces initiatives, de faciliter leur mise en réseau à toutes les étapes du processus de création et de diffusion, de mobiliser les outils existants, notamment le dispositif pluridisciplinaire d'aide à la création multimédia et numérique « Dicream », en mettant l'accent sur le développement de « résidence en faveur de la création artistique en contexte numérique » ou de « scènes conventionnées création artistique et numérique » qui construiraient des liens forts avec les initiatives des collectivités territoriales en ce domaine, ainsi qu'avec le tissu industriel technologique dans une logique de soutien à l'ensemble des champs artistiques de la création contemporaine.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44147

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12499

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3189